

COGES



Ville de Cossonay

## **Rapport de la Commission de gestion du l'exercice 2019**

Pour mener ses travaux sur l'exercice 2019, la Commission de gestion composée de Patrick Baudin, Yves Corday, Pascal Gindroz, Diego Marin (rapporteur) et Etienne Martin a siégé à 9 reprises.

La situation sanitaire particulière de cette année 2020 ne nous a pas permis de réitérer la méthode adoptée en 2018 qui consistait à auditionner individuellement chaque Municipal. C'est donc en une rencontre unique le 24 juin 2020 que la COGES a eu l'occasion de rencontrer la Municipalité in corpore, et de discuter des sujets qui lui avait été préalablement soumis par écrit.

La COGES souhaite en premier lieu saluer, au regard des circonstances, la très bonne qualité des échanges qu'elle a néanmoins pu avoir avec la Municipalité et la bonne transparence dont celle-ci a fait preuve.

La présentation de ce rapport diffère donc un peu de l'habitude puisque la COGES ayant posé ses questions par écrit, elle reprend cette forme question / réponse pour la rédaction du présent document.

## Dicastère de M. Georges Rime, Syndic

*En charge de l'administration générale, de la police & sécurité, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de la promotion économique, et des domaines et de l'agriculture.*

Question : Quel est le point de situation sur les discussions concernant la route de contournement de Cossonay ?

Réponse : En main des associations ARCAM, ARGVD et du Canton. Une lettre adressée au Canton le 31 mars 2020 pour prendre en compte le plan directeur communal et connaître la procédure à suivre pour la mise en œuvre du projet. Sans réponse à ce jour.

Question : Où en êtes-vous dans la réflexion concernant les panneaux d'information, comme évoqué dans les rapports COGES 2017 et 2018 ?

Réponse : Selon étude conjointe avec l'USL, les panneaux s'avèrent onéreux et peu utiles au regard des attentes des sociétés locales. D'autres solutions pourraient être mises en œuvre telles qu'une application pour Smartphone. Nécessite un suivi important au quotidien et n'apporte pas forcément plus d'intérêt que le site Internet communal qui lui est très utilisé. Réflexion à reprendre dans les années à venir en fonction du développement technologique.

**Observation n° 1** : La COGES s'est informée auprès de quelques communes. Selon les retours, il ne semble pas que le suivi soit important ni quotidien. De plus, une acquisition de panneaux sur plusieurs années permettrait de « lisser » les coûts. Les événements liés à la situation sanitaire de 2020 auraient certainement pu profiter de ce support de communication. Quant à une application pour Smartphone, la CG ne pense que le coût soit forcément moins onéreux et la charge de travail (maintien à jour des versions sur plusieurs plateformes) soit moins lourde. D'autre part, il est difficile d'obliger les citoyens à télécharger une application, quand bien même fortement utile (cf. : Application Swiss COVID).

Question : Quel est le bilan financier pour Cossonay de la journée des communes vaudoises ?

Réponse : Bénéfice final CHF 35'787.04. Les 5 jeunesses ont reçu la somme de CHF 3'000.-, un millier de francs a été conservé par l'Association Fête aux Villages et le solde est revenu à la Commune de Cossonay. Compte tenu de la situation météorologique ce jour-là (inondations du 15 juin), le Comité d'organisation est très satisfait du résultat.

## Dicastère de Mme Nicole Baudet, Vice-présidente

*En charge des bâtiments communaux, des constructions, des affaires sociales, de la santé publique et des affaires culturelles.*

Question : Espace Landry, état des locations, entretien après location et aménagements actuels et futurs (pose éventuelle d'un réfrigérateur adapté à un lieu de location à étudier).

Réponse : En 2019 il y a eu 60 locations pour un montant de CHF 9'240.--.

Répartition par mois des locations :

Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Location	4	5	5	4	6	5	5	0	3	6	6	11

Remplacement de vaisselle cassée pour un montant de CHF 15.--.

La COGES propose l'installation d'un plus grand réfrigérateur, option qui sera étudiée. La Municipalité rappelle qu'il était intentionnel de ne pas mettre une cuisine équipée, dans le but d'inciter les locataires à s'adresser au service traiteur du restaurant du PAM.

Question : Hôtel Le Funi, taux d'occupation, quelle implication financière de la commune sur les aménagements réalisés et sur sa gestion par son gérant ?

Réponse : Courant 2018, l'hôtel du Funi a changé de gérants, M. et Mme Tanniger ont fait valoir leur droit à la retraite. La société L.M.L Etienne Sàrl est la nouvelle gérante.

La commission a voulu savoir si depuis la reprise par L.M.L Etienne des travaux sur le bâtiment ou remplacement de literie, mobilier, etc. avaient été réalisés, pour 2019, il n'y a pas eu de travaux ou de remplacement.

Fréquentation de l'hôtel pour 2019 :

Mois	Nuitées	Taux d'occupation
Janvier	214	49.00 %
Février	291	54.91 %
Mars	361	60.16 %
Avril	313	50.00 %
Mai	399	62.30 %
Juin	538	81.65 %
Juillet	454	69.92 %
Août	533	71.48 %

Septembre	426	68.96 %
Octobre	499	74.61 %
Novembre	329	58.27 %
Décembre	195	46.31 %
<b>Total annuel</b>	<b>4552</b>	<b>62.30 %</b>

Question : Chalet du Jura Club, quels coûts pour la commune et quel est le taux d'occupation de ce lieu ?

Réponse : Le taux d'occupation est de 72 %, les locations ont rapporté CHF 3'590.-- pour des charges de CHF 4'966.10.

Dans les charges du bâtiment sont compté les heures des concierges et de la voirie de notre Commune qui se rendent sur le site pour effectuer les entretiens nécessaires. Pour la fourniture du bois, ce sont les scouts qui s'en occupent contre rémunération. En 2019, les serrures et les clés ont été remplacées, il semblerait que des personnes avaient des clés et squattaient les lieux. Tous les deux ans, l'entreprise « Liaudet » vient vider la fosse septique.

Le prix de la location est de CHF 20.- pour les adultes et de CHF 10.-- pour les enfants, il faut aussi ajouter CHF 3.-- par personne de plus de 16 ans pour la taxe de séjour.

Machine et matériel d'entretien	402.15	
Produits de nettoyage	65.90	
Entretien du bâtiment	3'390.90	
Assurances RC, ECA, vol	1'107.15	
Location		3'590.00
<b>Total</b>	<b>4'966.10</b>	<b>3'590.00</b>
		<b>-1'376.10</b>

Question : Bâtiment de la voirie, quel impact financier à la suite de la création de deux couverts et à l'assainissement et isolation du bâtiment ?

Réponse : Impact pour 2019

Marquise	CHF 1'841.65
Bâche dépôt	CHF 4'000.00
<b>Total</b>	<b>CHF 5'841.65</b>

Le reste des travaux date de 2018.

Question : Pose des capteurs solaires, bilan en % sur la situation actuelle de Cossonay selon le type thermique ou photovoltaïque.

Réponse : La COGES est intéressée par le suivi de l'évolution des panneaux solaires thermiques et photovoltaïques sur le territoire communal.

Situation au 31.12.2019, ces chiffres prennent en compte les capteurs posés et ceux qui dans les derniers mois de l'année ont été soumis à autorisation municipale, mais pas encore posés.

2019	Thermique	Solaire
	802 m <sup>2</sup>	8062m <sup>2</sup>

À suivre en 2020 pour voir l'évolution.

Question : Service technique, sur quelle évolution devons-nous imaginer le futur sur le personnel en termes de poste de travail, de place de travail et le nombre de communes pouvant potentiellement bénéficier des prestations dudit service.

Réponse : Notre service technique est composé de quatre personnes, un responsable, un dessinateur bâtiment, un collaborateur technique et une secrétaire. Le STC est responsable des enquêtes publiques, des autorisations municipales, des permis de construire, des contrôles techniques et visites de chantiers et des contrôles de salubrité.

Actuellement treize Communes font appel à notre service technique (L'Isle, Senarclens, Sévery, Gollion, Cuarnens, Ferreyres, La Chau, Vullierens, Dizy, Chavannes-le-Veyron, Moiry, Vufflens-la-Ville, Pompaples) ce qui représente 297.57 heures pour 2019.

D'autres Communes de la région sont intéressées par notre service technique, mais pour l'instant le STC est bien occupé et la Municipalité est d'avis de ne pas surcharger ce service.

#### **Statistique 2019 pour Cossonay**

Type d'enquête	
Demande préalable	1
Enquête publique	36
Dispense d'enquête	0
Autorisation municipale	11

Type de travaux	
Nouvelle construction avec démolition	2
Nouvelle construction sans démolition	10
Transformation, agrandissement, rénovation, assainissement	31
Démolition ou destruction sans nouvelle construction ou reconstruction	1
Génie civil	4

Permis de construire	
Dont en enquête publique	21
Dont en dispense d'enquête publique	0
Dont en autorisation municipale	12

Contrôles techniques et salubrités	
Nombre de contrôle technique	42
Nombre de visite de salubrité	31

Dossiers traités pour les autres communes	
Demande préalable	1
Enquête publique	36
Dispense d'enquête	0
Autorisation municipale	2

**Question :** Santé publique, quelle influence la commune a-t-elle sur les horaires d'ouverture de la permanence (eHnv) ?

**Réponse :** La Municipalité n'a pas d'influence, les eHnv attendent que les médecins s'installent et que le nombre de patients augmente. L'objectif est de fournir des soins aux personnes qui n'ont pas de médecin traitant, pas de créer une permanence d'urgence.

Question : Quel est le nombre de plaintes déposées pour atteintes à la propriété, à combien se montent les dommages, est-ce que des cas ont été résolus ?

Réponse : Six plaintes ont été déposées en 2019.

Date plainte	Lieu	Remarques	Prix
23.01.2019	Portakabin UAPE Chavannes	Réparation par la voirie (estimation du temps de travail à CHF 220.00).  Protection de l'écoulement par entreprise Rénorime	220.-- (env)  1'456.95
08.07.2019	Place du Temple luminaire au sol	Travaux pas encore fait, en attente de l'entreprise Gabella pour le verre.	1'500.-- (env)
23.07.2019	Station de pompage « EN Marche », carreaux cassés	Réparation par la voirie, estimation du temps de travail.	100.-- (env)
	Cibleries, déprédations	La société de tir a fait les réparations provisoires, Travaux faits dernièrement sur les cibleries par l'entreprise Bertola.	16'500.--
10.10.2019	Zone tartan PAM mur endommagé	Travaux pas faits, en attente du devis de l'entreprise Realsport.	---
26.10.2019	Zone « En Marche » dégâts sur la porte	Réparation provisoire par la voirie, estimation du temps de travail.	150.-- (env)
<b>Total des coûts engendrés</b>			<b>19'926.95</b>

Question : Est-ce que l'engagement de la bibliothécaire modifie l'affectation de Mme Détraz ?

Réponse : Pas de modification dans l'affectation de M. Destraz.

À la suite du départ de Mme Gigond, bibliothécaire, il y a eu une rocade au sein du personnel de la bibliothèque, Mme Nicod qui travaille déjà à la bibliothèque a remplacé Mme Gigond et Mme Texier Claessens a été choisie en remplacement de Mme Nicod.

Question : Pourquoi n'y a-t-il pas d'alarme au restaurant du PAM ?

Réponse : Le gérant a posé une alarme, en cas d'intrusion, celle-ci enclenche une sirène dans l'établissement et envoie un message (SMS) sur son téléphone portable. Il n'y a pas de liaison directe avec la gendarmerie ou une entreprise de sécurité.

Question : Quel est l'état financier du restaurant, le chiffre d'affaires est-il stable ?

Réponse : Le chiffre d'affaires est bon et le gérant est satisfait.

Question : Quelle est la situation de la liste d'attente et/ou du taux d'occupation des Merisiers en 2019 ? Combien y a-t-il d'appartements et de quelle taille (nb de pièces) ?

Réponse : Actuellement « LE CLOS DU MERISIER » est complet. Il y a une petite liste d'attente.

Il y a quarante appartements protégés de 2 1/2 et 3 1/2 ainsi qu'un logement pour le concierge.

## Dicastère de Mme Valérie Induni, Municipale

*En charge des écoles, de la petite enfance, des cultes, des transports et de l'intégration.*

Question : La COGES demande quelle est la situation sur les transports scolaires et si de nouveaux règlements ont été élaborés. Ces derniers ont-ils été validés par les comités directeurs et conseils intercommunaux ASICoPe et ASICOVV et quels sont les impacts pour notre commune (financier, structurel ou autre).

Réponse : En préambule, il nous est rappelé que tout ce qui concerne les écoles est du domaine d'associations intercommunales qui disposent de leur propre commission de gestion et finance.

Les règlements des transports ont été élaborés par les CODIR des trois associations scolaires (ASICoPe, ASICOVV et ASIVenoge), afin d'avoir une cohérence entre les établissements scolaires. Les CODIR se sont basés sur le règlement-type mis à disposition par le canton de Vaud. Ces derniers ont fait l'objet d'un préavis soumis au Conseil intercommunal concerné. Il n'y a pas d'impact financier en lien avec les règlements des transports. Ceux-ci déterminent en particulier quels élèves doivent se rendre à l'école et quels élèves ont droit à un transport public ou scolaire gratuit, ainsi que le comportement requis dans les transports, ce qui permet de sanctionner le ou les élèves, si nécessaire.

Question : La COGES demande une présentation et les résultats des appels d'offres en lien avec les transports scolaires pour le lot primaire et secondaire ASIVenoge et le dit primaire et secondaire ASICOVV et quels sont les impacts pour notre commune.

Réponse : Pour rappel, dans notre région, nous avons deux associations scolaires primaires, l'ASICOVV (11 communes dont Cossonay) et l'ASIVenoge (6 communes).

Ces deux associations sont regroupées en une association scolaire secondaire, l'ASICoPe (17 communes). Lors de l'appel d'offres pour les transports scolaires, en 2019, les CODIR ont renoncé à faire trois marchés publics distincts, car il y aurait eu le risque d'avoir des sociétés de transports différentes, sur des mêmes trajets. Nous avons ainsi décidé de placer l'ensemble de la responsabilité de la démarche sur l'ASICoPe, en prévoyant deux lots :

- Un lot primaire et secondaire pour les communes de l'ASIVenoge
- Un lot primaire et secondaire pour les communes de l'ASICOVV

Il faut préciser que l'appel d'offres ne concernait que les transports purement scolaires et pas les transports publics.

Pour ces démarches, l'ASICoPe a fait appel aux services de deux entreprises soit une dite spécialisée en appel d'offres de marché de services et une autre spécialisée dans l'organisation des transports pour les écoles.

À la réception des offres, l'ASiCoPe a adjudgé le lot concernant les élèves des 11 communes de l'ASICOVV à MBC (Transports de la Région Morges Bières Cossonay), tandis que l'autre lot n'a pas été attribué et que le marché a été relancé en 2020.

Au niveau financier, le coût des transports a augmenté entre le montant versé auparavant par l'ASiCoPe (coût en dessous des montants habituels) et le coût actuel. Toutefois, celui-ci est un prix totalement dans les normes.

Il faut enfin rappeler que les associations intercommunales disposent d'une commission de gestion et finances, chargée d'examiner les budgets et les comptes. À ce propos, le Conseil communal de Cossonay dispose de déléguées auprès des associations scolaires.

Question : La COGES demande si les plans de transports scolaires et cahiers des charges ont été établis, respectivement validés et répondent-ils, aux besoins des différents partenaires.

Réponse : Dès la rentrée 2019, les CODIR des trois associations collaborent avec une entreprise spécialisée chargée de planifier et d'organiser les transports scolaires. Celle-ci est responsable de la planification de base jusqu'à la distribution des tournées aux transporteurs et des contremarques et horaires aux élèves. Le coût de cette prestation est partagé entre les trois associations scolaires, en fonction du nombre d'élèves.

Une fois par année, durant les vacances scolaires, les responsables des transports des CODIR rencontrent l'entreprise spécialisée, afin de discuter des points importants des horaires et de la coordination avec les établissements scolaires.

Question : La COGES demande si les élèves de notre région ont encore la possibilité de participer à des sorties et/ou camps extrascolaires et de quelle manière sont-ils financés.

Réponse : Les deux associations scolaires (primaire et secondaire) continuent de mettre les moyens à disposition pour avoir la même quantité de courses d'écoles et camps. Les montants sont mis au budget des associations et discutés, comme l'ensemble du budget, avec les commissions de gestion et finances des associations intercommunales.

Question : La COGES demande un état de situation sur les travaux en lien avec la mobilité, notamment sur l'étude réalisée par la Société Christe et Gygax, et à quel moment verrons-nous les résultats tangibles de cette étude.

Réponse : La restitution de cette étude est prévue pour le deuxième semestre 2020. Pour rappel, le GT est composé de membres du Conseil communal, de l'Agenda 21, de l'administration communale et de la Municipalité. À terme, l'étude permettra de

disposer d'un plan directeur de la mobilité douce et d'avoir un catalogue de mesures à court, moyen et long terme.

Question : La COGES relève que la correspondance des trains pyjama et du funiculaire n'est plus assurée en demandant si cela peut être corrigé.

Réponse : La société MBC a été approchée à la suite de plusieurs demandes de citoyens. Lors de ces échanges, MBC a répondu qu'il avait ajouté 3 courses supplémentaires dès le début du mois de juillet, à 0h50, 1h et 1h10. Il a été également précisé que ces courses seront pérennisées durant les travaux du funiculaire, au moyen du bus de remplacement.

Question : La COGES demande ce qu'il en est des navettes automatiques et si le projet est toujours en cours ou a-t-il été abandonné.

Réponse : Le projet a été repris en 2019 par le canton (DGMR). Les navettes n'ont pas encore fonctionné et la Municipalité attend des informations de la DGMR.

Question : La COGES pose la question sur le taux de fréquentation, le coût et l'évaluation qualitative des cantines du PAM.

Réponse : la PAMtine est une cantine communale entièrement gérée par notre commune. Pour l'année scolaire qui vient de se terminer, elle a accueilli jusqu'à 35 enfants par jour. Son personnel est composé de 4 personnes actuellement (1 dite par tranche de 10 enfants). Les repas sont fournis par le restaurant du PAM et sont labellisés Fourchette Verte. Un membre du personnel communal est en charge de la qualité des repas pour Fourchette Verte et se rend plusieurs fois par année pour veiller à la qualité des repas servis. Les retours des parents sont très positifs. L'ASICOVV subventionne CHF 3.-- par repas. Le solde à charge de notre commune est de CHF 31'000.-- pour l'année 2019.

La cantine scolaire du PAM pour l'accueil continu est placée sous la responsabilité de l'ASICoPe. Elle accueille les élèves de 7-8P et de 9-11S. 9 personnes sont chargées de l'ensemble de la prise en charge durant la pause de midi, au RestOpam (cantine pour les repas chauds), à la salle de pique-nique, ainsi que dans les divers lieux d'accueil après le repas. Ceux-ci sont également fournis par le restaurant du PAM. Sur l'année 2019, il y a eu en moyenne 160 repas servis. Les repas chauds sont facturés CHF 7.-- aux élèves et l'association scolaire subventionne CHF 3.--. La fréquentation de la cantine a été plus basse que les années précédentes, en raison d'une période scolaire ajoutée à midi, ce qui réduisait beaucoup la pause pour les élèves. Dès la rentrée scolaire 2020-2021, cette période supplémentaire sera placée le mercredi, en fin de matinée.

## Dicastère de M. Claude Moinat, Municipal

*En charge des finances, des routes et chemins, du service des eaux et épuration et des services industriels.*

Question : Quelles ont été les démarches entreprises par nos autorités à la suite du rapport de la COGES du 29.05.2019 pour faire respecter les horaires du ou des transporteurs utilisant la décharge de Grand-Verney?

Réponse : Les horaires ont été respectés en 2019, ce qui a par ailleurs créé un engorgement des camions sur la route de Dizy ainsi qu'aux abords du dépôt MBC. La municipalité a alors demandé à l'exploitant de pouvoir encolonner les camions à l'intérieur de la décharge, ce qui a permis d'améliorer la situation.

Question : Peut-on obtenir les manifestes de pesée du 01.10.2019 au 31.01.2020 pour vérification ?

Réponse : Les manifestes de pesée nous ont été remis et n'ont pas révélé d'infractions aux horaires convenus dans le plan d'affectation (8h30 – 11h30 et 13h30 – 16h30).

Question : La décharge du Grand-Verney doit-elle faire l'objet de contrôles réguliers de la part d'un ou de plusieurs services de l'Etat de Vaud, pour garantir son exploitation dans les règles admises ?

Réponse : Des prélèvements sont effectués et analysés par le canton tous les 3-4 mois. Les décharges de ce type sont étroitement surveillées.

Question : A-t-on identifié le ratio en % des camions traversant le territoire communal à destination de la décharge de Grand-Verney et ceux pour d'autres destinations ?

Réponse : Ce calcul n'a pas été entrepris et est difficile à réaliser, d'autant qu'il concerne différents axes routiers.

### Examens de préavis

Préavis 15/2017 relatif à la réfection du chemin du Passoir

Situation fin 2019 : Mise en place de la terre végétale (Membrez) + envoi du dossier définitif pour obtention de la subvention cantonale. Une économie de 22'000.- a été réalisée sur les places de stationnement, car nous avons pu récupérer l'installation de chantier Primavista. Il n'y a que très peu de divers et imprévu économie environ 60'000.-. Les honoraires d'ingénieur sont également plus bas, économie 24'000.-. Le remplacement de la conduite, des collecteurs EC et de l'éclairage public se sont également très bien déroulé économie d'env. 20'000.-

Préavis 16/2017 relatif à la réfection de l'avenue du funiculaire

Situation fin 2019 : Décompte final de l'ingénieur + Envoie du dossier définitif pour obtention de la subvention + Vérification si dans le préavis la surface devant l'hôtel était comprise dans les travaux d'AGV. Le surcoût est lié aux travaux de réfection de la coulisse EC sous bâtiment (environ + 35'000.-) Dès le dossier bouclé une information sera donnée au conseil communal en 2020, 2021.

Préavis 6/2019 Mise en séparatif et réfection de la chaussée Petite Rue

Etat de situation : Les travaux commenceront mi-août 2020.

**Observation n° 2 :** La COGES souhaite plus de lisibilité dans les engagements financiers que le Conseil approuve lors d'approbation de préavis. Elle préconise donc que chaque préavis municipal d'investissement soit accompagné d'un feuillet standard rappelant l'état d'endettement avant et après le vote de l'objet, le plafond d'endettement, les amortissements obligatoires existants et générés par l'objet. Les intérêts annuels existants et générés par l'objet, ainsi que les charges fixes qui sont liées à l'objet.

**Observation n° 3 :** La COGES souhaite que la Municipalité recoure systématiquement à des préavis pour assurer le financement d'objets dont l'amortissement peut être réparti sur plusieurs exercices, et n'ait pas recours au budget courant par souci de simplification.

**Observation n° 4 :** LA COGES souhaite que la Municipalité communique régulièrement et spontanément au Conseil l'état d'avancement des préavis votés, y compris leur situation financière.

#### Divers

**Question :** Comment est imputé le temps de chaque collaborateur à chaque tâche, y a-t-il une comptabilité analytique ?

**Réponse :** Les différentes tâches sont listées par le collaborateur, mais la commune ne tient pas de comptabilité analytique sur les temps et coûts de chaque fonction.

## Dicastère de M. Bernard Ebener, Municipal

*En charge des forêts, des parcs et jardins, de la protection de l'environnement et du développement durable, de l'informatique, du sport, de l'assainissement et de la protection civile et défense incendie.*

Question : Quel est le point de situation concernant la migration du système informatique et un nouveau partenariat avec une société de service évoqué à fin 2018 ?

Réponse : Les buts premiers sont atteints ; soit le rapatriement de nos données de l'ancien prestataire dans nos locaux sans interruption de services et un nouveau système informatique complètement opérationnel.

En termes de coûts, l'opération a coûté plus que prévu. Ceci est notamment lié à un ajournement des activités et la découverte de problèmes dans la procédure de migration qui ont nécessité des prestations complémentaires auprès des fournisseurs pour un dépassement global de 5% par rapport au budget. Vu les conditions dans lesquelles ce projet s'est déroulé, la commune a entrepris des négociations financières avec les deux prestataires. Il faut relever que la société Evolink a endossé ses responsabilités et n'a pas facturé ses surcoûts alors que T2i, malgré notre insistance, s'est contentée de concessions marginales.

En parallèle avec la migration, il a été décidé de déplacer le serveur situé dans les locaux du bureau technique. En effet, le local à proximité du BT qui hébergeait l'ancien serveur ne correspondait plus du tout, en termes de sécurité du matériel (câblage, climatisation), aux besoins actuels et futurs. D'autre part, le BT avait besoin d'une salle de réunion ce qui a facilité la décision municipale d'acquérir un serveur adapté aux besoins du jour et de le déplacer dans un local climatisé créé à cette occasion dans la salle A.

Des coûts supplémentaires sont dus à la fourniture et pose de nouveaux câbles informatiques.

Question : Quelles sont les prestations couvertes par ce nouveau partenariat ?

Réponse : Ce contrat de prestation permet au client de disposer des prestations dont il a réellement besoin pour

- Faire fonctionner son système informatique de manière optimale, pour un prix forfaitaire,
- Suppléer en partie ou en totalité au service informatique interne par des prestations proactives estimées à une certaine quantité de travail par mois,
- Couvrir l'ensemble des besoins informatiques,
- Fournir des prestations de conseil et d'organisation, au même titre que les prestations plus classiques que sont la gestion des systèmes informatiques (réseau, serveurs, PCs, imprimantes, périphériques, etc.),
- Garantir le fonctionnement, la sécurité et la disponibilité de l'infrastructure informatique,

Les principaux avantages attendus sont les suivants :

- L'accès à du personnel qualifié,
- Un délai d'intervention garanti,
- Des coûts d'exploitation fixes et forfaitaires,
- Une révision annuelle du contrat entre le client et le prestataire afin d'examiner le rapport prix/prestations du contrat et, au besoin, de l'adapter.

Question : Quel est le niveau de satisfaction des utilisateurs par rapport à cette nouvelle solution ?

Réponse : Les trois membres du GT informatique sont unanimes pour souligner la qualité du soutien technique et la réactivité d'Evolink pour eux-mêmes et leurs collaborateurs.

Question : Quelles sont les prochaines étapes dans le domaine de l'informatique de la Commune ?

Réponse :

- L'implantation d'une GED durant la prochaine législature
- Durant 2020 et 2021, reprise du dossier « imprimantes »

**Observation n° 5** : La COGES a déjà évoqué à maintes reprises dans les rapports précédents ou lors d'entretiens la multitude et la disparité des moyens d'impression (y compris photocopieurs et fax) utilisés dans l'Administration. Il convient de traiter ce sujet qui pourrait à terme générer des économies substantielles.

## Divers

Question : Espace motocross : N'y a-t-il pas lieu de terminer l'aménagement du site, en particulier de l'aspect depuis la route (clôture, barrière visuelle, poussière) ?

Réponse : La discussion concernant la plantation d'une haie financée par le moto-club est en cours.

Question : Centre aquatique de Morges – Notre commune est-elle toujours engagée dans son financement ?

Réponse : À part la finance de départ pour devenir actionnaire de la SA, aucun autre engagement n'a été pris. La Municipalité attend le vote du Conseil communal de Morges pour communiquer sur le sujet.

Question : Piscine de la région – Notre commune est-elle toujours engagée le financement de la piscine de la Sarraz, respectivement de la piscine de Penthalaz ?

Réponse : Oui pour la piscine de la Sarraz. Quant à la piscine de Penthalaz, le financement a cessé depuis plusieurs années.

Question : Combien d'heures (par année) sont affectées à la déchetterie, comment ce nombre d'heures est calculé, évalué ?

Réponse : Les ressources attachées à la gestion de la déchetterie représentent 2 personnes à raison de 20.5 heures par semaines durant 52 semaines par an, soit 2'132 heures par an.

Question : Qu'en est-il du taux de couverture du coût de l'évacuation des déchets par la taxe affectée

Réponse : Le calcul précis du taux de couverture des coûts demande une comptabilité plus détaillée que celle faite à ce jour par la commune. Il a été décidé, dès 2020, de réaliser une analyse détaillée de ce poste pour s'assurer de la cohérence des chiffres et de présenter les résultats à Conseil

Question : Comment expliquer l'écart entre le tableau BDO sur les dépenses thématiques et le tableau présenté au conseil le 9 décembre

Réponse : Les deux tableaux se basent sur des sources trop différentes pour être comparées

Question : Quand est-ce que la directive cantonale dont BDO parle, autorisant un taux de couverture des frais poubelles à 30 %, sera produite

Réponse : Cette directive n'existe pas.

**Observation n° 6** : LA COGES souhaite que la Municipalité joigne dorénavant aux comptes annuels un décompte certifié par l'organe de révision portant sur la situation des taxes affectées, par exemple selon le modèle proposé par l'OFEV à cette fin.

## Rapport de la Municipalité au Conseil communal sur sa gestion pendant l'année 2019 - Préavis 05-2020

Une version provisoire du rapport de la Municipalité a été transmise à la COGES le 4 juin 2020 et sa version définitive le 3 juillet 2020.

La COGES remercie la Municipalité pour la ponctualité de son travail au vu des circonstances particulières qui ont entouré la rédaction du document.

Dans l'ensemble, la COGES constate que le document est complet et donne au Conseil une image objective de la gestion de la commune par la Municipalité.

La COGES émet les observations suivantes pour les années à venir :

**Observation n° 7 :** La COGES souhaite que le rapport de la Municipalité sur sa gestion de l'année reprenne dans le futur le programme de législature et le bilan des objectifs atteints.

**Observation n° 8 :** La COGES souhaite que le rapport de la Municipalité sur sa gestion de l'année présente en plus du tableau des ETP de l'année figurant au point 1.4 l'évolution de ces effectifs sur par exemple, les 5 dernières années.

**Observation n° 9 :** La COGES trouverait pertinent que le rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année contienne un chapitre portant sur le soutien en argent, en salles et/ou autres prestations qu'elle a accordées aux différentes sociétés locales.



CONCLUSION :

Au vu de ce qui précède, la Commission unanime propose d'accepter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- vu le rapport de la Municipalité sur la gestion communale de l'année 2019 ;
- vu le rapport de la Commission de gestion de l'année 2019 ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2019 et de lui en donner décharge ;
- de donner décharge à la Commission de gestion pour son mandat 2019.

Commission de gestion, Cossonay le 29 juillet 2020

Patrick Baudin .....

Yves Corday .....

Pascal Gindroz .....

Diego Marin (rapporteur) .....

Etienne Martin .....